

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 25 avril 2017

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 25 avril, a adopté six délibérations du gouvernement ; adopté neuf arrêtés et examiné 19 dossiers d'étrangers.**

### **1. Délibérations du gouvernement**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement pour défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans six affaires de contentieux.

### **2. Arrêtés du gouvernement**

**Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2017 de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC). Le compte de résultat du budget primitif 2017 de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie est arrêté en recettes à la somme de 1,4 milliard de franc et en dépenses à la somme de 1,3 milliard de francs, faisant apparaître un résultat d'exploitation prévisionnel de 26,8 millions de francs.
- Dans le cadre du régime fiscal privilégié à l'importation des matières premières et des emballages, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé six nouvelles demandes d'agréments, renouvelé neuf agréments et autorisé un transfert d'agrément. Les entreprises agréées sont tenues d'effectuer le dépôt de leurs prix auprès de la direction des Affaires économiques (DAE) et de lui soumettre toute modification de tarif, à la hausse ou à la baisse.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé la somme de 788 148 francs à la société Courrier Express SARL pour des prestations de collecte et de distribution de courrier pour les directions de la Nouvelle-Calédonie.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé M. Stéphane Ioos en qualité d'expert-comptable.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Clément Richert chef du service du laboratoire d'analyses minérales et organiques de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC).

**Secteur du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation professionnelle et des relations avec le Conseil économique, social et environnemental :**

- Conformément aux dispositions de la délibération n° 119 du 21 avril 2016, les référentiels des diplômes doivent être réexaminés tous les cinq ans afin de s'assurer qu'ils correspondent toujours aux besoins en qualification du métier concerné. Dans ce cadre, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé la durée de validité de trois diplômes du secteur santé et social de la Nouvelle-Calédonie (diplôme d'ambulancier, d'aide médico-psychologique et de moniteur éducateur), afin de permettre à un groupe de travail composé de représentants d'employeurs et de salariés de terminer leur rapport sur une éventuelle révision du diplôme.

**Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.**

- Le gouvernement a agréé la SAS Établissements de Saint-Quentin – Nobel Industrie (SAS ESQ) afin qu'elle bénéficie de l'aide fiscale à l'investissement pour renouveler ses outils de production qui arrivent en fin de vie. Le montant total de l'investissement est de 148,8 millions de francs. La SAS ESQ sollicite l'aide fiscale à hauteur d'un montant de 133 millions de francs. Après abattement, la base éligible a été arrêtée à 55,5 millions de francs. Le crédit d'impôt s'établirait donc à 25 millions de francs. L'avantage fiscal sera rétrocédé par les investisseurs calédoniens bénéficiaires à la SAS ESQ à hauteur au minimum de 70 %, soit 17,5 millions de francs.

**Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Mme Adelina Hmeun en qualité de directrice de l'agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC).

**Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé provisoirement une entreprise de transports sanitaires terrestres (VEA de Poya) sur la commune de Poya.

\* \*  
\*

**Divers :**

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis trois avis favorables et un avis défavorable sur des demandes de visas de long séjour. Il a émis 14 avis favorables et un avis défavorable sur des autorisations de travail, dont deux avis favorables concernent les projets miniers.